

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 9 février 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf février à dix-neuf trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Mayet de Montagne, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Durantet, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 1^{er} février 2017,

Présents : M. Durantet Gilles, M. Lacroix Stéphane, Mme Renault Sylvie, M. Bargoin Jean-Paul, Mme Bigay Françoise, M. Rigolet Roland, M. Décabane Jean-Claude, Mme Riboulet Colette, Mme Mondière Catherine, Mme Marion Véronique, M. Audibert Christian, M. Dépalle Jean-François, Mme Douaillat Isabelle, M. Raymond Jean-Pierre, Mme Larivière Marie-Noëlle, M. Corre Jean-François

Excusés : M. Basmaison David représenté par M. Durantet Gilles
Mme Matichard Valérie représentée par Mme Renault Sylvie

Absente : Mme Bigay Laëtitia

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Dépalle Jean-François

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} février 2017, Monsieur le Maire débute la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30, procède à l'appel nominal de chaque élu et constate que la condition de quorum est remplie. Il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.

L'assemblée accepte les affaires inscrites à la lettre de convocation adressée à chacun :

- Extension d'un bâtiment dédié à l'accueil de service à la population dans le domaine de la Santé - Demandes de subventions
- Contrat Communal d'Aménagement de Bourg
- Contrat de location d'un local rue Francisque Drifford
- Location d'un logement communal, rue Francisque Drifford
- Demande d'aide financière à la création ou reprise d'activité

QUESTIONS DIVERSES

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2014, l'assemblée prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

DM n°37/2016 – regroupement de la régie de recettes de la cantine avec le service de garderie pré et post-scolaire des élèves de l'école communale Yves Duteil.

DM n°38/2016 – mentions complémentaires à la régie de recettes du terrain de camping, de la taxe de séjour, de l'utilisation d'un lave-linge et d'un accès sécurisé à Internet par la WIFI

DM n°39/2016 – mentions complémentaires à la régie de recettes de la zone de loisirs et de la piscine municipale

DM n°40/2016 – mentions complémentaires à la régie de recettes des droits de place et de pesage

DM n°41/2016 – mentions complémentaires à la régie de recettes pour la location des salles communales

Pour toutes les régies, les mentions complémentaires concernent essentiellement le mode d'encaissement par carte bancaire et l'intervention de mandataires.

Validation du projet d'extension d'un bâtiment dédié à l'accueil de services à la population dans le domaine de la santé et demandes de subvention au taux maximum auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Allier

- le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<u>Dépenses</u>	121 950 € H.T
<u>Recettes</u>	
Subvention Etat (DETR)	25 609 € (121 950 € x 35 % x 0.60 (coef solidarité))
Subvention départementale	36 585 € (121 950 € x 30 %)
Autofinancement/emprunt	59 756 €

Ce chantier se réaliserait au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2017.

Approbation de l'étude préalable à l'aménagement et au développement de la commune élaborée par le bureau d'études Lespiaucq, architecte et le Cabinet de géomètres Serre Hubert Truttmann. Lancement de la maîtrise d'œuvre afin de pouvoir engager la première tranche de travaux dès 2018 et réaliser le contrat communal d'aménagement de bourg avec sollicitation des aides auprès des financeurs potentiels.

Décision de louer le local situé dans l'immeuble n°5 rue Francisque Drifford, auparavant utilisé par les services du trésor public, dont la commune est propriétaire, à un cabinet infirmier moyennant un loyer mensuel de 300 € (charges en sus).

1 abstention : Mr Jean-François CORRE au sujet du montant du loyer

Location d'un local d'habitation situé dans l'immeuble dont la commune est propriétaire au n°5 de la rue Francisque Drifford, au-dessus de la poste, moyennant un loyer mensuel hors charges de 350 €.

Attribution d'une aide de

- 405 € à Monsieur Patrice GIRONDE pour l'ouverture du magasin « GP Informatique »
- 1 000 € à Monsieur Grégory GADET pour la reprise du bar-restaurant « Le Relais du Moulins »
3 avenue du Lac, renommé « l'Authentik

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 15 février 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Le Mayet de Montagne, le 15 février 2017

Le Maire,
Gilles DUR

